

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21274**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Droit, économie, gestion mention Banque et Finance spécialité Banque : Risques et Marchés - Conseiller clientèle de professionnels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Limoges, Recteur de l'académie de Limoges, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313p Organisation des services financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel gère, conseille et développe une clientèle composée de commerçants, d'artisans, de professions libérales, d'entrepreneurs individuels et de petites entreprises. Il conseille le chef d'entreprise sur les aspects entrepreneuriaux et patrimoniaux. Il est en charge du suivi et de la maîtrise des risques ainsi que de la rentabilité de la relation commerciale avec sa clientèle de professionnels.

Le conseiller clientèle de professionnels est capable de :

- Gérer et développer un portefeuille de clients professionnels
- Placer les produits et services financiers
- Ouvrir le compte d'un professionnel et l'équiper de produits adaptés
- Déceler les besoins du client et proposer des solutions adaptées
- Rechercher des modes de financement répondant aux besoins d'un professionnel
- Prospecter de nouveaux clients
- Mesurer les risques et les performances d'un portefeuille
- Réaliser l'analyse financière d'une entreprise
- Conseiller un professionnel sur la transmission de son entreprise
- Répondre au besoin privé du professionnel
- Conduire un entretien de type commercial
- Présenter les caractéristiques des principaux produits d'assurance

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La conseiller clientèle de professionnels est amené à exercer dans les établissements bancaires. Son activité s'exerce plus particulièrement dans les établissements dont l'activité est consacrée à la banque de détail (établissements nationaux aussi bien que banques régionales).

Ce professionnel exerce les emplois suivants :

- Conseiller clientèle de professionnels
- Chargé d'affaires professionnel
- Responsable de point de vente ou d'agence
- Chargé d'affaires PME/PMI
- Analyste risques et engagements

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1202 : Analyse de crédits et risques bancaires

C1203 : Relation clients banque/finance

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1207 : Management en exploitation bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Master 2 Conseiller Clientèle Professionnels est un diplôme universitaire de niveau Bac+5 proposé en alternance, en partenariat avec le Centre de Formation à la Profession Bancaire (CFPB). L'octroi du master intervient après une formation de quatre semestres représentant 120 crédits (ECTS). La formation se déroule sur une année universitaire et alterne les périodes de formation à l'Université de Limoges et de travail en établissement bancaire. Les enseignements sont décomposés en unités d'enseignement (UE) :

UE Economie financière et bancaire - 8 ECTS)

Macroéconomie financière, finance, banque et réglementation

UE Droit - 5 ECTS

Droit des contrats, droit bancaire

UE Evaluation et gestion d'actifs - 5 ECTS

Marchés boursiers, marchés des produits dérivés, gestion de patrimoine

UE Environnement des professionnels - 3 ECST

Marchés des professionnels et métier de conseiller clientèle de professionnels, caractéristiques juridiques, sociales et fiscales du professionnel, risques économiques, commerciaux et humains du professionnel, comportements commerciaux efficaces avec le professionnel, journée transverse

UE Besoins fondamentaux du professionnel - 4 ECTS

Ouverture de compte et produits attachés, analyse dynamique de l'entreprise, réponses aux besoins de financement, journée transverse

UE Outils - 3 ECTS

Anglais économique et financier, techniques de communication, informatique appliquée

UE Pilotage d'un portefeuille de clients professionnels - 6 ECTS

Suivi du professionnel au quotidien, gestion et développement d'un portefeuille client, maîtrise des conditions consenties au client et de la rentabilité d'une relation, négociation commerciale avec les professionnels, communication en public, gestion patrimoniale et retraite, les besoins privés du professionnel, journée transverse (analyse globale d'un dossier), marché agricole, assurance des professionnels.

UE Epreuves de synthèse - 12 ECTS

Grand oral, épreuve professionnelle

UE Mémoire - 14 ECTS

Travaux de recherche

En formation initiale et continue, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des unités d'enseignement et se déroule sous forme de contrôle continu et d'épreuves finales (écrites et orales). Le projet tuteuré conduit tout au long de l'année donne lieu à la rédaction d'un rapport d'étude professionnel et d'une soutenance orale. Tout ou partie du diplôme peut également être obtenu par validation des acquis de l'expérience (VAE).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)
Par expérience dispositif VAE	X	Trois enseignant chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 relatif au diplôme de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Limoges à délivrer les diplômes nationaux - habilitation n°20081559

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Articles R. 613-33 à R. 613-37)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr>

Autres sources d'information :

<http://fdse.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP 23204
87032 Limoges cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et des Sciences Economiques
5 rue Félix Eboué
87031 Limoges cedex 1

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°32159